Nº 11408. CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DE L'ATLANTIQUE SUD-EST. FAITE À ROME LE 23 OCTOBRE 1969¹

## **ADHÉSION**

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture le :

2 mars 1972

Pologne

(Avec effet au 2 avril 1972.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture le 14 mars 1972.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 801, p. 101, et annexe A du volume 805.